

Communiqué de presse

La Ville de Liège répond aux demandes d'attestation de sinistre

Vendredi 13 août 2021

Les sinistrés des récentes inondations sont parfois confrontés à des demandes d'attestation visant à confirmer que leur habitation se situe bien dans le périmètre touché. Cette attestation peut par exemple être réclamée par un employeur ou pour l'obtention d'un logement.

Face à ce besoin, la Ville de Liège a mis en place une procédure simple : les personnes habitant les quartiers particulièrement touchés par les inondations sur le territoire de la Ville de Liège peuvent **contacter le 04/221.94.00 afin d'obtenir gratuitement cette attestation**. Il est important de préciser que cette attestation ne constitue pas une reconnaissance d'un sinistre quel qu'il soit mais uniquement une reconnaissance que la personne est domiciliée dans une zone estimée par la Ville de Liège comme fortement impactée.

L'attestation sera envoyée soit par courrier postal, soit par mail ou pourra être retirée à la mairie de quartier de Grivegnée.

Une procédure via l'e-guichet est également en préparation et sera annoncée dès sa mise en route effective.